

# Ecole communale de Hologne



## Mémento 2019-2020

Consultable également sur le site Internet <http://ecolescommunales.marche.be>



# Mémento 2019-2020 : table des matières \*

Mémento 2019-2020 : table des matières *	1
Frais scolaires *	2
Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)	7
Accueil extrascolaire*	8
Gymnastique-Sports-Psychomotricité	9
Retour des enfants à la maison	10
Diner	11
Collations	13
Gestion des déchets	14
Organisation de l'année scolaire *	15
Assurances	19
Photographe	20
Récréations	20
Organisation des espaces de jeux *	21
Communication école-parents	24
Sécurité aux abords de l'école	24
Conseils de la police	24
Bibliothèque	25
L'équipement informatique de notre école	26
Nouvelle orthographe	27
École des devoirs	27
Carnet et règles de comportement *	28
« Espaces Parents-Enfants »	29
Association de parents *	29
Location de salle	30
Équipe éducative 2019-2020 *	31
Adresses utiles *	32

**\* Les intitulés marqués d'un astérisque ont fait l'objet d'une modification par rapport au mémento de l'an passé**

## Frais scolaires \*

### Frais des prestations non obligatoires :

- Accueil des enfants de 07h00 à 08h00 : 0,25 € par ¼ d'heure
- Accueil des enfants de 15h45 à 18h00 : 0,25 € par ¼ d'heure
- Accueil des enfants, amende après 18h00 : 1,00 € par ¼ d'heure
- Repas scolaire en maternelle: 2,60 €
- Repas scolaire en primaire : 3,10 €
  
- Potage : 0,50 € (carte de 20 potages-10€)
- Photos scolaires : 11 € la pochette, 3 € la photo de classe

### Frais organisationnels :

- Activités culturelles (théâtre, expo, cinéma): entre 3 € et 5 € /projet (max 15 €)
- Piscine (primaire): 25 € pour 8 séances
  
- Surveillance des enfants au réfectoire : 0 €
- Livres scolaires, cahiers, feuilles : 0 €
- Journal de classe, photocopies : 0 €
- Classes de dépaysement P1-2, P3-4, P5-6 120€ ; 115€ ; 250€
- Excursions, activités pédagogiques max 25 €

Une facture sera envoyée en début de chaque mois pour les frais d'accueil extrascolaire, de piscine et de repas. Un rappel de paiement sera envoyé 15 jours après l'édition de la facture pour les personnes qui n'ont pas acquitté leur paiement.

# Projet d'établissement\*

## VALEURS

Notre équipe se veut offrir aux enfants qui leur sont confiés un milieu familial et sécurisant. Nous sommes très attentifs au devenir de tous les enfants quelles que soient leurs origines sociales, culturelles et philosophiques. Nous souhaitons donc que chacun puisse acquérir une certaine confiance en lui, être ouvert aux autres, prendre du plaisir et continuer à s'épanouir. En développant la valeur du **BIEN-ÊTRE** au sein de nos classes (rituels, braingym, Octofun, classes flexibles, ...) **nous voulons que nos élèves se sentent heureux et qu'ils maintiennent leur envie d'apprendre, leur curiosité, leur imagination, leurs rêves...**

Dans notre école, le **RESPECT** est aussi une valeur que nous défendons. Afin que celle-ci soit développée quotidiennement, nous sommes attentifs à la tolérance, l'honnêteté, la politesse, l'acceptation de chacun et le droit à la différence. Un personnage créé pour l'école par un artiste local rappelle nos principales règles de vie qui sont d'ailleurs affichées en des endroits clés de l'école mais qui font également l'objet d'un carnet de savoir-vivre à l'école. Dès la maternelle, Bidouille guide en effet les enfants dans les bonnes pratiques de respect de soi, des autres et de l'environnement. Une attention particulière est portée sur le tri des déchets et l'usage de certains contenants. **Le respect de soi, des autres et de l'environnement sont les clés de la réussite.**

## NOTRE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement définit l'objectif prioritaire de notre école, à savoir faire acquérir à nos élèves des compétences, des savoirs, des savoir-être, des savoir-faire et des savoir-devenir tout en mettant en exergue des valeurs comme le bien-être et le respect.

**Le rôle éducatif de l'école est complémentaire à celui des parents** et il est précisé au sein du décret « Missions » via les 4 objectifs fondamentaux, repris en titres ci-dessous, et étayés sur base de nos spécificités.

### **1. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves**

Des enfants épanouis sont des enfants ouverts aux apprentissages.

Pour répondre à cet objectif, nous veillons à développer une **collaboration avec différents partenaires** (les parents, le PMS, le PSE, les logopèdes et thérapeutes privés). Il est en effet important que chaque enfant puisse se sentir soutenu et disposer de l'aide appropriée.

Pour certains d'entre eux, l'intégration (décret du 03 mars 2004) peut être envisagée et menée en équipe.

La **communication avec les personnes responsables des enfants** est assurée par la réunion de rentrée au cours de laquelle nous explicitons nos méthodes et notre organisation et par des rencontres plus individuelles afin d'échanger nos observations concernant le cursus de leur enfant. Des outils comme le journal de classe, des documents écrits et l'application Konecto sont utilisés pour diffuser les informations concernant la vie de l'école, de la classe, de l'élève.

Afin d'aider les enfants dans leurs apprentissages, à les accompagner au mieux, nous proposons après le temps scolaire, une **étude assurée par un enseignant**. Celui-ci prend en charge le groupe d'enfants avec pour mission de créer une ambiance de travail permettant la réalisation de devoirs. En fonction du nombre de participants, il sera toutefois difficilement possible d'individualiser voire de corriger les travaux.

Durant les récréations et les temps de midi, les enfants peuvent se divertir dans les **différentes zones aménagées pour répondre aux besoins de chacun** (détente, activités physiques, approche de la nature, plaisir de lire, ...). Le cadre verdoyant pourvu de plantations, d'arbres et d'une mare est un réel espace de quiétude, de partages et d'apprentissages. Cela favorise des attitudes responsables et positives envers tous.

Nous favorisons une **alimentation saine**. Des actions sont entreprises pour sensibiliser les enfants dès la première maternelle à la qualité, par exemple, des collations (éviter les boissons sucrées,...). Le soutien de tous est indispensable.

En fonction de nos **projets de classe**, nous offrons, au travers notamment de **classes de dépaysement et des journées en externe**, la possibilité à nos apprenants de percevoir l'interdisciplinarité. Celles-ci sont l'occasion de donner du sens aux apprentissages, de découvrir l'autre dans un autre contexte, d'apprendre à vivre en groupe,...

## 2. **Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle**

La **continuité** est un facteur indispensable à l'acquisition progressive des apprentissages. Nous élaborons des **référentiels** (sous forme d'affiches, de cahiers de synthèses, ...) structurant les acquis des enfants. Fonctionnels, ils évoluent au fur et à mesure du cursus des élèves. Ce sont de réels supports qui facilitent le réinvestissement des « déjà-là » en vue d'acquérir de nouveaux savoirs, de nouvelles stratégies. Au travers de ceux-ci, les élèves sont initiés à l'utilisation de schémas centrés, tableaux à double entrée, tableaux de comparaisons, diagrammes de Venn...

La **différenciation** est également un axe déterminant pour permettre à chaque élève de progresser à son rythme. Nous varions nos outils (Octofun, Planète des Alphas, Brain Gym, École du dehors,...) et nos méthodes afin de répondre aux spécificités (Dys..., TDA/H, HP, ...) et aux profils de chacun (visuels, auditifs et kinesthésiques).

Le recours à des **outils numériques** (tablettes, TBI, appareils photos numériques...) fait partie de nos stratégies pour tendre vers la réussite de chaque élève. Il assure une alternance entre des temps de travail individuel et collectif.

Pour donner du **sens aux apprentissages**, susciter la collaboration et entretenir la motivation, nous proposons ponctuellement des projets, des défis et des situations mobilisatrices. Au travers de ceux-ci, les apprenants développent de réelles compétences transversales (recherches, expérimentations, confrontations, sens critique, sens de l'effort ...).

Pour amener les enfants à réutiliser leurs connaissances acquises, nous organisons ponctuellement des **échanges interclasses**, nous mettons en avant leurs productions (artistiques, littéraires, ...), nous proposons à nos élèves de 6<sup>e</sup> primaire de participer à la dictée du Balfroid ... Ces temps offrent à nos élèves la possibilité de renforcer leur estime de soi, leur créativité et leur esprit d'équipe.

Lorsque nécessaire, nous proposons aux responsables d'enfants en grande difficulté pédagogique, une **année complémentaire dans le cycle**. En voici les modalités d'organisation :

*Chaque enfant de l'école a un « dossier pédagogique » (matérialisé par une « fiche bleue ») dans lequel on inscrit différentes informations permettant aux titulaires de connaître le parcours scolaire, le suivi thérapeutique, les atouts, les freins et des remarques générales qui peuvent être distillées en conseil. Se retrouvent également sur cette fiche les décisions de fin d'année scolaire. En fonction de cette fiche et pour permettre aux enfants en difficulté de profiter au maximum de l'année complémentaire (la 3<sup>e</sup> dans un cycle de 2 ans), différentes stratégies sont mises en place :*

- *Le changement de titulaire*
- *L'année en cycle*
- *Une attention plus soutenue*
- *Contacts réguliers avec les parents et des spécialistes du développement de l'enfant*
- *Modification des conditions de travail par l'apport de l'étude à 15h45*
- *Variété des cours d'un enseignant d'une année à l'autre*

### **3. Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures**

**L'ouverture à la culture** est assurée par, entre autres événements, la participation à des activités proposées par la Maison de la culture. C'est avec sa collaboration que nous sélectionnons les animations qui seront suivies. C'est ainsi que nos élèves ont l'occasion d'assister à des pièces de théâtre, des spectacles de qualité, des expositions... Celles-ci sont pour eux l'occasion de s'ouvrir au monde, de découvrir des artistes, des modes et des moyens d'expression et de développer leur esprit critique.

**La culture musicale** est développée particulièrement en maternelles avec l'apport des Jeunesses musicales qui, une fois par quinzaine, proposent des activités rythmiques et chantées.

Notre école développe également le **développement harmonieux du corps** par différentes activités proposées naturellement. Le cadre verdoyant et les aménagements des espaces-cours sont réellement des lieux où de nombreuses pratiques sportives sont favorisées : ping-pong, football, basket, rollers, course à pieds... Dès la maternelle, les enfants peuvent développer leur motricité par la mise à disposition de petits véhicules à roues durant les récréations. Cet apprentissage est poursuivi, de manière plus formelle, jusqu'en 6<sup>e</sup> année primaire durant les cours d'éducation physique. A la clé, un « permis de conduire à vélo » est délivré aux plus adroits. Un jogging hebdomadaire, organisé un temps de midi en fonction de la météo et encadré par des enseignants, leur donne l'occasion de courir pour leur forme. Le partenariat avec la REgie Sportive Communale Autonome de Marche (RESCAM) nous permet de leur proposer un cours de natation dès la première primaire et de donner accès pour certains groupes d'élèves à une salle de sport super équipée.

Afin d'être en accord avec les technologies nouvelles et le pacte d'excellence, nous participons au **projet numérique** subventionné par la FWB. Notre projet s'étend progressivement aux différentes classes de maternelle et primaire avec l'utilisation du tableau blanc interactif (TBI), de tablettes, d'un local informatique... Nous sommes conscients des dérives liées aux écrans en veillant à réduire le temps d'utilisation. Par ailleurs, nos connexions Internet sont essentiellement filaires et là où le besoin d'utiliser des tablettes nécessite l'usage du WiFi, nous veillons à le brancher uniquement le temps nécessaire... Nous veillons aussi, pour les classes primaires, à sensibiliser les enfants aux dérives de l'Internet et des différents réseaux sociaux.

Dans nos actions, **nous sommes également soucieux d'intégrer des associations extérieures** telles que le service pour personnes porteuses de handicap 'Renforts', **ou de participer à des opérations** telles que le Télévie, Arc-en-Ciel, Cap 48, la sclérose en plaques ...

En début de chaque année, dans chacune des classes primaires, **les enfants réfléchissent sur les règles liées à leur classe au travers d'une charte qu'ils rédigent.**

En maternelles, un carnet de « savoir-vivre à l'école » partagé avec les parents, permet à chaque enfant de porter un regard réflexif sur ses attitudes, en lien avec les bonnes pratiques prônées par Bidouille, afin de les aider à les ajuster en fonction des constats.

En primaire, un **conseil d'école mensuel** composé de 2 représentants de chaque classe permet d'aborder les thématiques liées au fonctionnement de l'école vu par les enfants !

#### 4. Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale

En tant que professionnels de l'enseignement, il nous paraît important de rester informés des innovations pédagogiques et/ou de se ré-impregnent des concepts clés. Afin d'assurer cette remise à jour, nous participons à des **formations obligatoires** et, dès que nous en avons la possibilité, à des **formations volontaires**.

Les apports de ces formations font ensuite l'objet de nos **concertations**. Ils nous permettent d'enrichir nos pratiques et de porter un regard réflexif sur celles-ci.

**Nous veillons au suivi des élèves au moyen de différents outils** (conseils de classe, bulletins, carnets de savoir-vivre à l'école maternelle, dossiers des élèves, etc.) afin d'assurer une cohérence entre nos actions et lors de moments de délibérations.

#### 5. Plan de pilotage : Contrat d'objectifs

Suite au Pacte de l'Excellence, durant cette première année, nous avons pour objectifs :

- d'améliorer les savoirs et les compétences en intégrant les outils numériques dans les apprentissages (concertations fréquentes, parrainage entre élèves, lancement d'une plateforme numérique pour les enseignants...)
- d'améliorer la lecture et la production d'écrit (temps de lecture gratuit, cahier de vie, conseil de classe..)
- d'augmenter le taux de réussite des enfants (activités et projets entre les cycles, travail sur la continuité, nouveau bulletin...)



## **Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)**

Le R.O.I. des écoles fondamentales communales de la ville de Marche fait partie d'un document séparé remis en début de scolarité aux personnes responsables de l'inscription de leur enfant. En cas de perte, il peut être obtenu sur simple demande mais il est également disponible sur le site Internet. Il est cependant important que chaque année les parents marquent leur accord de principe sur ce document chargé d'organiser les généralités de notre enseignement. Voici, par ordre alphabétique, les sujets qui y sont traités:

Activités scolaires	p. 6
Centre PMS	p. 12
Changement d'école	p. 3
Communication: journal de classe, rencontre avec un enseignant	p. 11
Comportement	p. 6
Déclaration de principe	p. 2
Devoirs	p. 14
Diffusion de documents	p. 12
Entrée et sortie	p. 4
Epreuves de fin de cycle	p. 13
Exclusion définitive	p. 7
Formation des enseignants	p. 14
Fréquentation scolaire et absences	p. 5
Horaire des cours	p. 4
Inscriptions	p. 3
Liberté d'expression - Droit à l'image	p. 12
Médicaments	p. 9
Objets trouvés ou volés	p. 10
Options philosophiques	p. 14
Organisation de repas à midi	p. 15
Projet éducatif du réseau communal	p. 16
Projet pédagogique des écoles communales de Marche	p. 17
Sanctions applicables aux élèves	p. 7
Seconde langue	p. 13
Sécurité	p. 10
Traitements logopédiques	p. 12
Transport d'enfants	p. 15
Tutelle sanitaire	p. 11

## Accueil extrascolaire\*

**Rappel: Les cours ont lieu de 08h30 à 12h10 et de 13h30 à 15h30.**

En dehors de ces moments, les enfants sont encadrés de différentes manières :

### 1) Au matin

- De 07h00 à 08h15, la garderie a lieu à la maison Jacot. Ce sont mesdames Tania Planchon et Stéphanie Gillet qui l'assurent sauf le mercredi où madame Sabrina remplace madame Stéphanie Gillet. Madame Sabrina et monsieur Bruno viendront en aide de 7h45 à 8h15. Cette garderie est payante mais uniquement jusqu'à 08h00.
- **À 08h15, les enfants de maternelle sont conduits dans leur classe à l'exception des élèves de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> maternelles qui resteront sur la cour. Comme en primaire, ils sont pris en charge par les enseignants. ATTENTION, les enfants ne sont pas admis sur la cour avant cette heure, une surveillance n'est en effet prévue à cet endroit qu'à 08h15. Les parents restent donc responsables de leur enfant s'il devait en être autrement.**

### 2) À midi

- Moment du repas : les enfants sont encadrés à la fois par les enseignants et par le personnel de l'accueil extrascolaire.
- Après le repas, prise en charge par 10 personnes de l'accueil extrascolaire ayant chacune reçu une mission bien précise.

Cet encadrement est gratuit. En fonction de la météo, les petits de maternelle vont soit sur la grande cour, dans les espaces qui leur sont réservés, soit dans la plaine de jeux qui leur est exclusivement réservée. Les enfants de primaire ont le choix entre les deux cours.

### 3) Après l'école (à partir de 15h30)

Un accueil extrascolaire est assuré de 15h30 à 18h00 (le mercredi jusque 13h00). Il est payant à partir de 15h45 (gratuit le mercredi). Ce sont mesdames Marie-France Peret, Sabrina Servais, Tania Planchon, Stéphanie Gillet et monsieur Bruno Delporte qui en sont responsables, les enseignants le mercredi. Voici comment ce moment s'organise :

- **Enfants de maternelle** : les enfants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> sont pris en charge dès 15h30 par madame Sabrina Servais. Ils prendront leur collation dans la classe de musique. Ceux de 1<sup>ère</sup> seront à la maison Jacot avec madame Marie-France Peret.
- **Enfants de primaire** : les enfants sont répartis en 2 groupes :
  - Groupe étude (maximum 1h, minimum ½ heure, le lundi, le mardi et le jeudi) pour les enfants désirant réaliser leurs devoirs à l'école avec **obligation de rester au moins jusque 16h00**. Un enseignant (madame Kathleen, madame Aurélie, madame Sylvie, madame Aurore, madame Camille ou monsieur Noirhomme) prend en charge ce groupe avec pour mission de créer une ambiance de travail permettant la réalisation des devoirs. En fonction du nombre, il sera

difficilement possible d'individualiser voire de corriger systématiquement. ATTENTION !  
L'enseignant se réserve le droit de refuser un enfant si celui-ci ne montre pas une bonne attitude de travail.

- Groupe garderie. Les enfants sortant de l'étude sont également orientés vers ce groupe qui restera un moment, en fonction du climat, sur la cour de récréation avant de rejoindre la maison Jacot.
- Signalons aussi qu'un accueil est possible le mercredi après-midi à l'espace parents-enfants de Marche (voir infos page 29). Un service de transport par bus y conduit les enfants qui le souhaitent. L'encadrement dans ce bus est assuré et offert par l'école (voir modalités près de la direction).

**Paiement des garderies (via facture): 0,25 € par enfant par quart d'heure entamé. Attention, au-delà de l'heure de fin (18h00), une pénalité de 1 € par quart d'heure sera demandée.**

Précisons que le personnel chargé de l'encadrement des enfants durant les garderies est investi de la même autorité que le personnel enseignant. Ce qui signifie que les décisions de ces personnes, motivées par le souci du bien-être de tous les enfants, sont avalisées par la direction.

## **Gymnastique-Sports-Psychomotricité**

Les horaires seront communiqués dès que possible dans le journal de classe de votre enfant.

Veillons à ce que l'enfant ait sa tenue.

Nous insistons fortement pour que tous les enfants soient équipés de la tenue de gymnastique réglementaire.

- tee-shirt (idéalement de l'école)
- short / training
- chaussures de sport (obligatoires!!!), de préférence à velcro pour les petites classes.

Il est demandé aux enfants de maternelle de venir avec leur tenue sur eux.

De manière générale, il serait souhaitable que short, tee-shirt et chaussures de sport soient rangés dans un sac pratique et solide. On veillera également à **noter le nom** de l'enfant sur tous les objets qui lui appartiennent.

# Natation \*

Le cours de natation s'inscrit, pour les enfants de primaire, dans le cadre du cours d'éducation physique. **Il représente un module qui s'étalera sur 8 séances.**

Les horaires seront communiqués dans le journal de classe de votre enfant.

**Prix: 20 € pour l'ensemble du cursus**, transport vers le bassin compris. **Ce paiement sera repris sur la facture du mois d'octobre.**

## IMPORTANT


Faisons en sorte que les enfants ne manquent ce cours que pour des raisons vraiment sérieuses. Il y va de leurs apprentissages et de leur développement, mais également et surtout de leur santé. Nous rappelons qu'en primaire, la législation sur l'obligation scolaire impose que chaque enfant participe à toutes les activités et qu'il n'en soit dispensé que sur foi d'un certificat médical.



Les enfants dispensés du cours de natation et/ou de sport ne sont pas autorisés à retourner chez eux. Ils accompagnent le groupe avec leur tenue sportive et restent assis sur les sièges prévus à cet effet sur le bord de la piscine.

## Retour des enfants à la maison

Par mesure de sécurité, les parents sont invités à compléter un document en début d'année (voir ci-dessous une copie) stipulant la manière dont l'enfant retournera à la fin des cours.

	Reprise des enfants de l'école de Hollogne en fin de journée
Je soussigné(e) ..... responsable de ..... élève de ....	
<input type="checkbox"/> reprendrai, sauf avis contraire, mon enfant sur la cour	
<input type="checkbox"/> demande à ce que mon enfant reste à la garderie (sauf avis contraire signalé à l'enseignant)	
<input type="checkbox"/> pense profiter de la garderie du mercredi à l'EPE	
<input type="checkbox"/> demande à ce que mon enfant reste à l'étude (sauf avis contraire signalé à l'enseignant)	
<input type="checkbox"/> autorise mon enfant de primaire à retourner seul, <u>sous ma responsabilité</u> , à la maison ou à la voiture	
<input type="checkbox"/> autre demande, sous ma responsabilité: ...	
Date et signature:	

## Diner

A midi, les enfants ont la possibilité de manger leurs tartines, éventuellement avec un potage, ou prendre un repas complet.

Voici comment est organisé ce temps de repas :

- En maternelle :
  - Repas tartines (avec ou sans potage) pris dans la classe avec l'enseignante.
  - Repas complet pris au « Restollogne » (maison Jacot). Madame Marylène, puéricultrice, accompagne les enfants.
- En primaire :
  - Repas tartines (avec ou sans potage) pris dans les classes avec l'enseignant(e)
  - Repas complet pris au « Restollogne » (maison Jacot) avec madame Sabrina Servais excepté pour les élèves de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> qui mangeront au réfectoire primaire les jours de forte affluence sous la surveillance de madame Tania.

### PAIEMENT DES REPAS ET/OU DES POTAGES

Pour ceux qui le souhaitent, un potage (0,50 € ) peut être proposé aux enfants qui mangent leurs tartines à l'école. **Nous invitons les parents à acheter une carte à 10 € auprès de la direction ou de madame Sylvie.**

**Les repas seront facturés tous les mois au prix de 3,10 € en primaire et 2,60 € en maternelle.**

**NOTE :** Dans le souci de donner de saines habitudes aux enfants, l'école a décidé que la seule boisson proposée serait l'**eau**.

A midi, les enfants qui tiennent absolument à prendre une autre boisson pourront bien sûr l'emporter dans leur sac-repas (rappelons que les cannettes sont interdites).

Nous demandons également (dans un souci de sensibilisation à l'économie des ressources naturelles et énergétiques) d'employer des emballages réutilisables. Une boîte hermétique est aussi plus efficace qu'une feuille d'aluminium dans un sac plastique.

### MENUS

Le menu de la semaine est affiché aux valves. Pour des raisons diverses, ce menu peut être modifié du jour au lendemain, sans préavis. Il est également disponible sur le site Internet des écoles : <http://ecolescommunales.marche.be> ou sur le site <http://rescolm.be>

## **DISCIPLINE DES REPAS**

Dans un but évident d'éducation, les enfants qui s'inscrivent au repas complet sont tenus de goûter à tous les plats. Si cela ne peut être le cas, il s'impose que l'enfant prenne ses tartines ou retourne dîner chez lui. Et le fait d'acheter son ticket ne donne pas le droit d'infirmier cette règle.

*Extrait du R.O.I.*

Rappelons que cette organisation des repas est un service. Qui plus est, ce temps doit être fait de calme et de détente. Dès lors nous proposons l'installation d'un « brin de silence » particulièrement au repas tartines de primaire.

*Précisons que le personnel chargé de l'encadrement des enfants durant ce temps de midi est investi de la même autorité que le personnel enseignant. Ce qui signifie que les décisions de ces personnes, motivées par le souci du bien-être de tous les enfants, sont avalisées par la direction.*

### **RÈGLES À RESPECTER POUR LES REPAS TARTINES DES PRIMAIRES**

Préalable au repas tartines et à la consommation de potage : un enfant est chargé, à midi, d'aller chercher en cuisine le nombre de bols nécessaire et les cuillères dans le récipient prévu à cet effet.

- Le repas tartines se prend en classe sous la responsabilité de l'enseignant(e).
- Si nécessaire, je vais aux toilettes AVANT de prendre mon repas... et je me lave les mains.
- Je range **tout** ce qui se trouve sur mon banc.
- Je m'assieds à la place prévue pour moi.
- Je mange mes tartines dans le calme et sans rapidité. L'accès à la cour ne peut se faire qu'à 12h30.
- Les bols de soupe et les cuillères seront ramenés dans la cuisine.
- Après le repas, il est interdit de rentrer en classe.
- Ce règlement est semblable et adapté pour les enfants qui prennent le repas chaud.

*Si un article n'est pas respecté, il sera copié autant de fois que l'indique l'année d'études sur une petite feuille lignée. Le soin sera exigé... et l'orthographe également, sinon, il faudra recommencer !*

## Collations

En concertation avec la cellule santé de la ville de Marche, il a été décidé qu'une seule collation serait prise sur la journée, celle du matin ! Chaque enseignant gère cette séance de collations en fonction des horaires et de l'organisation des cours. Il est donc seul responsable de ce temps.

L'après-midi de cours se terminant à 15h30, une collation pourra éventuellement se prendre à ce moment pour les enfants qui ne retournent pas directement chez eux... La garderie propose une collation au prix de 50 cents (cartes de 5 euros)

Par souci d'éducation à l'hygiène alimentaire, mais aussi par souci pratique, les dispositions prises les années précédentes en matière de collations seront à nouveau d'application :

**Lundi** : collation « laitage »

**Mercredi** : journée du fruit

Si fruits épiluchés, merci de les mettre dans une boîte hermétique.

**Vendredi** : collation sans chocolat

La collation est sans doute un bon moment pour installer de saines habitudes alimentaires chez nos enfants : préférons une *tartine* plutôt qu'une barre chocolatée, un *fruit* plutôt qu'une sucrerie et uniquement de l'eau !

Tout enfant peut utiliser l'eau du robinet de la classe ou du réfectoire à tout moment de la journée (y compris pour sa collation)... pourvu qu'il gère lui-même son gobelet ou sa gourde. Il y a par ailleurs une fontaine à eau installée dans la cour de récréation...

**ATTENTION** : par souci de participation à l'effort collectif de diminution des déchets, nous souhaitons que les enfants, au travers de leurs collations et de leurs repas, produisent le moins de déchets possible ! Idées : gourdes et boîtes à tartines... Par ailleurs (voir page « Gestion des déchets ») il est déconseillé de venir avec des boissons conditionnées en berlingots de carton.



# Gestion des déchets

Voici comment sont gérés les déchets dans notre école

Cours de récréation : 2 x 2 conteneurs

- un petit conteneur vert pour les déchets compostables
- un petit conteneur noir pour les déchets non recyclables

*Attention, vu les problèmes de tri rencontrés lors des précédentes années, particulièrement sur l'utilisation des poubelles en dehors des heures scolaires, les poubelles destinées aux berlingots en carton, aux boîtes métalliques et aux bouteilles en plastique ont été retirées ! Les enfants qui viendraient malgré tout avec un berlingot en carton le reprendront donc chez eux... Nous en profitons d'ailleurs pour rappeler que ce type de contenant (berlingot) est trop sujet à gaspillage car en général le jus n'était pas entièrement consommé, particulièrement par les plus jeunes.*

Classes et locaux communs : 4 poubelles

- une corbeille à papiers
- une poubelle verte pour les déchets compostables
- une poubelle bleue pour les bouteilles
- une poubelle grise pour le reste non recyclable

*En primaire, une charge dans la classe est prévue pour que la poubelle des bouteilles soit vidée régulièrement par les enfants dans la poubelle collective.*



# Organisation de l'année scolaire \*

*calendrier, congés, liste des manifestations et classes de dépaysement*

L'année scolaire 2019-2020 débute le lundi 02 septembre 2019 et se terminera le mardi 30 juin 2020. Elle compte 180 jours.

Quatre journées de formation pour les enseignants seront organisées, l'une d'elles a été fixée, les trois autres dates seront communiquées dès que connues.

## 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE (73 jours)

Septembre						
D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Octobre						
D	L	Ma	Me	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Novembre						
D	L	Ma	Me	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Décembre						
D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

### Congés:

- vendredi 27 septembre 2019: fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Vendredi 11 octobre 2019 : journée pédagogique
- du lundi 28 octobre 2019 au vendredi 01 novembre 2019 : congé d'automne
- Lundi 9 décembre 2019 : journée pédagogique
- vendredi 20 décembre 2019: journée pédagogique
- du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 03 janvier 2020: vacances d'hiver

### Classes de dépaysement / Sorties pédagogiques

- Jeudi 19 septembre : Musée des Sciences Naturelles M2-3
- du 16 au 20 septembre: classes sportives pour les élèves de P5-6 (Gravelines)
- du 16 au 20 septembre: classes vertes pour les élèves de P3-4 (Ferme des Castors)

### Manifestations

- mercredi 29 septembre : photos
- vendredi 18 octobre : souper annuel des maternelles

- vendredi 06 décembre 2019: visite de saint Nicolas

## **2<sup>E</sup> TRIMESTRE (57 jours)**

Janvier						
D	L	Ma	Me	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Février						
D	L	Ma	Me	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

Mars						
D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

### **Congés**

- Jeudi 13 février 2020 : journée pédagogique (**MATERNEL** uniquement)
- du lundi 24 février 2020 au vendredi 28 février 2020: congé de détente
- Jeudi 12 mars 2020 : journée pédagogique

### **Classes de dépaysement / Sorties pédagogiques**

- du mardi 23 mars au vendredi 27 mars : classes de mer pour les élèves de P1-2
- vendredi 27 mars : fête des grands parents

### **Manifestations**

- Samedi 15 février 2020 : souper cabaret

### 3<sup>E</sup> TRIMESTRE (51 jours)

Avril						
D	L	Ma	Me	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Mai						
D	L	Ma	Me	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Juin						
D	L	Ma	Me	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

### Congés

- du lundi 06 avril 2020 au vendredi 17 avril 2020: vacances de printemps
- vendredi 01 mai 2020 : fête du 1<sup>er</sup> mai
- jeudi 21 mai et vendredi 22 mai 2020: Ascension
- lundi 1 juin 2020: lundi de Pentecôte

### Classes de dépaysement / Sorties pédagogiques

- 12 juin : exposition des 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> maternelles

### Manifestations

- 18,19, 22 et 23 juin 2020 : épreuves CEB P6

### Groupes-classes

- Si le cas se présente, la détermination des groupes-classes s'effectue après répartition des enfants **suivant des critères pédagogiques**. Il n'y a donc **pas de possibilité d'influer sur celle-ci** (sinon pour grouper ou séparer des enfants de la même famille).
- Cette répartition se fait, autant que possible, lors de la réunion de préparation de la rentrée fin août. La constitution des listes est de la **responsabilité exclusive de l'équipe pédagogique**.

## Évaluation du travail scolaire \*

Votre enfant recevra 3 bulletins. Chacun d'eux ponctuera une période de 12 semaines... ceci pour éviter la surabondance d'évaluations (il faut aussi consacrer du temps aux apprentissages et à l'exercisation) mais également une grande fatigue particulièrement à la fin du premier trimestre. Les dates ont été fixées au vendredi 4 décembre, au vendredi 27 mars et au mercredi 24 juin

Il recevra par ailleurs deux bulletins d'éducation physique, l'un à Noël, l'autre à la fin de l'année.

### **Inscription des points en primaire**

Les enseignants prendront en considération le travail journalier et les points des évaluations.



Une **réunion plus spécifique** de remise des bulletins est organisée lors des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> bulletins. À cette occasion, les enseignants se tiennent à la disposition des personnes qui souhaitent les rencontrer. Dans l'intérêt de tous, un planning de rendez-vous est établi.

**En maternelles, il n'y aura plus de bulletin .** Les enseignantes se tiendront à la disposition des parents lors de 3 rencontres qui auront lieu en parallèle avec la remise des bulletins en primaire. Ces entretiens oraux vous permettront de faire le point sur la scolarité de vos enfants.

Cependant, en cas de difficultés ou pour n'importe quelle question, n'hésitez pas à prendre contact immédiatement avec les enseignants ou la direction.

En maternelle, la collaboration avec le centre PMS attaché à l'école permet, au travers de tests, de situer la maturité de l'enfant et de travailler en vue d'un éventuel réajustement.

*NB : Les bulletins des enfants sont condensés dans une farde qui doit les accompagner tout au long de la scolarité. Il en va de même pour le bulletin d'éducation physique. Nous vous invitons donc à prendre le plus grand soin de ces documents.*

### **A noter à propos des Groupes-classes**

- Si le cas se présente, la détermination des groupes-classes s'effectue après répartition des enfants **suivant des critères pédagogiques**. Il n'y a donc **pas de possibilité d'influer sur celle-ci** (sinon pour grouper ou séparer des enfants de la même famille).
- Cette répartition se fait, autant que possible, lors de la réunion de préparation de la rentrée fin août. La constitution des listes est de la **responsabilité exclusive de l'équipe pédagogique**.

# Assurances

Il est fort probable que ce chapitre sera inutile et d'ailleurs nous le souhaitons vivement. Mais au cas où un incident (un choc, une chute, ...) devait survenir pour votre enfant, voici la procédure qui serait suivie:

## 1. Le document d'assurance

- Réclamez (si on ne vous le remet pas directement) le formulaire de déclaration d'accident. Ce formulaire est constitué de quatre pages
- Faites compléter le certificat médical (dernière page)
- Complétez les informations des cadres 2 et 3 uniquement
- Collez une vignette mutuelle à la page 3, datez et signez également à cet endroit
- Retournez l'ensemble dès que possible à la direction qui complètera le reste et transmettra à l'assurance
- Environ trois semaines plus tard, vous recevrez un numéro de dossier ainsi qu'un explicatif des démarches à effectuer pour les remboursements



## 2. Frais encourus

- Vous payez VOUS-MEMES tous les frais relatifs à l'accident.
- Vous remettez les attestations de soins à votre mutuelle qui vous rembourse la part qui lui incombe.
- Vous conservez les souches qui vous sont remises. Attention! N'oubliez pas de réclamer un reçu au pharmacien.
- Dès que vous êtes en possession du numéro de dossier, vous pouvez envoyer à l'assurance les justificatifs pour le remboursement non pris en charge par la mutuelle.

L'école ne saurait aucunement être tenue pour responsable des dégâts qui pourraient être occasionnés aux vêtements. Il n'y a donc pas d'intervention de l'assurance pour des vêtements abîmés ou souillés.

Une intervention peut être demandée pour les lunettes.

# Photographe

La visite du photographe est prévue le mercredi 29 septembre 2019.

Il n'y a bien sûr jamais d'obligation à acquérir ces portraits.

En règle générale, la procédure suivante est appliquée :



- Quelques jours avant la visite du photographe, un message vous en avertit.
- Vous êtes invités à indiquer si vous souhaitez que votre enfant soit photographié ou non.
- Les mamans qui le souhaitent peuvent demander la photo des tout petits qui ne sont pas encore à l'école.
- Dans la quinzaine environ, les épreuves vous sont proposées à l'école.
- A vous de décider si vous désirez les acheter ou non (et éventuellement de procéder à l'une ou l'autre commande).

**Il est à noter que l'école a un retour financier de cette opération... les enfants en sont donc bénéficiaires.**

# Récréations




Nul ne pensant à nier la nécessité de s'oxygéner, nous croyons qu'il est essentiel que tous les enfants s'ébattent à l'extérieur durant la plupart des récréations.

De légères intempéries ne sauraient motiver le maintien des enfants à l'intérieur. Ceux-ci sont en effet censés être habillés de façon à les affronter sans problème; les parents y veilleront, bien entendu.

**Par ailleurs, un enfant n'ayant aucun justificatif écrit des parents (ou oral, par un des parents directement à l'enseignant) ne pourra rester à l'intérieur...**

Une carte spéciale, délivrée par l'enseignant sur base du justificatif ou d'une demande particulière sera, aux yeux des autres enseignants, le moyen de contrôler que l'enfant a effectivement l'autorisation de rester.

Pendant les récréations, les enfants ne peuvent quitter la cour sans autorisation et/ou accompagnement du surveillant (récupérer un ballon, ...).


<b>Autorisation de rester à l'intérieur pendant la récréation.</b>
Autorisation donnée par monsieur /madame
...
<small>ATTENTION: obligation d'avoir ce papier sur soi et de le rendre après!</small>

# Organisation des espaces de jeux \*

Dans un souci évident de bien-être de tous les enfants, un règlement spécifique pour l'utilisation des espaces de jeux durant les récréations a été rédigé.



## 1. Plaine de jeux

La plaine de jeux est exclusivement réservée aux petits de maternelle. Peuvent éventuellement les accompagner des enfants de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> qui ont reçu un mandat de la part de leurs enseignants.



**Cette plaine de jeux sera cependant complétée par un module de jeux qui attend le feu vert communal, les précédents jeux ayant été enlevés pour cause de non-conformité avec la sécurité...**

Depuis les vacances 2017, elle a été augmentée d'une coquille de rassemblement qui peut permettre la lecture d'histoires, l'échange ou le repos des enfants...



L'accès à cette coquille est libre, la seule contrainte étant de s'asseoir sur les banquettes.

## 2. Cour du haut

- a. Le treillis bordant la cour est fait pour la délimiter, pas pour s'y appuyer.
- b. Aucun jeu de ballon (ni de balle de tennis) n'est autorisé sur la cour du haut
- c. Les murets qui entourent la cour peuvent être utilisés comme des bancs. On ne s'y tient ni debout ni couché.
- d. Les tables sont prévues pour la papote, les jeux de cartes, la lecture ou toute autre activité calme. On ne s'y tient pas debout.
- e. La circulation entre les banquettes des gradins se fait en marchant. Ils sont accessibles pour des petites saynètes entre amis, pour la papote ou diverses représentations.
- f. Le tableau mural autorise des écritures à la craie mais elles doivent rester respectueuses de tous. Chiffons et craies doivent être rangés après usage.
- g. L'utilisation de la table de ping pong se fait dans le respect du planning affiché... et du matériel. Les raquettes doivent rester en bon état.



### 3. Arrière de l'école

L'arrière de l'école primaire comprend trois zones accessibles de manière différente durant les temps de récréation:

- Les bacs potagers de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années sont accessibles par les élèves de ces classes uniquement pour de l'observation ou un travail de culture.



- La « jungle » et la bande de pelouse qui la longe est accessible lorsque **le fanion est vert**... c'est-à-dire quand l'enseignant ou le surveillant estime que le temps est beau, que la surveillance peut être garantie et selon le planning affiché en classe.



- L'espace de la mare est accessible uniquement avec le port d'un « **laissez-passer** » délivré par l'enseignant et selon le planning affiché en classe.



### 4. Cour du bas

- a. Le football n'est autorisé que dans les 2 zones formées par des traits rouges.
- b. Par sécurité, seules les balles en mousse sont acceptées mais elles sont interdites lorsque la cour est mouillée
- c. Afin d'éviter tout risque d'accident, si quelqu'un joue au football, les non-joueurs ne peuvent pas circuler dans l'espace délimité par les lignes rouges.
- d. Les appuis de fenêtre ne sont pas considérés comme bancs. On ne s'y tient donc pas.
- e. La zone zen délimitée par un muret est réservée aux petits de maternelle. Les enfants de primaires sont cependant autorisés à l'utiliser lorsque les petits ne sont pas présents.
- f. Les tableaux muraux autorisent des écritures à la craie mais celles-ci doivent rester respectueuses de tous. Chiffons et craies doivent être rangés après usage.
- g. Les pièces des deux « Puissance 4 » sont à prendre dans un des casiers de la salle polyvalente et à remettre à cet endroit après usage.





- h. La zone de basket située dans le prolongement de la grande cour est autorisée uniquement pour ce sport... et selon le planning affiché en classe. Les utilisateurs veilleront à faire placer par un adulte le système évitant à la balle de descendre la pente de l'école.

5. **Salle polyvalente** : la salle polyvalente sera utilisée en cas de mauvais temps (partagée avec le préau). Dans ce cas, tous les enfants seront répartis en 2 groupes correspondant aux années d'étude et se partageront soit le préau, soit la salle. La salle sera également utilisée pour les enfants ne pouvant sortir pour raison médicale.

- a. Les jeux de balles n'y sont pas permis
- b. Des jeux situés dans les armoires en bois peuvent être utilisés.
- c. Hors temps pluvieux, les enfants n'étant pas en possession de leur carte d'autorisation de rester à l'intérieur seront invités à aller dehors



## 6. De manière générale

- a. Il est interdit de pratiquer des jeux de ballons de manière violente, de pratiquer des jeux brutaux ou encore de se porter mutuellement sur le dos.
- b. Lorsque la neige fait son apparition, il est interdit de se lancer des boules de neige... sauf avec l'accord responsable d'un enseignant ou d'une surveillante.
- c. Dans chaque classe se trouvent des malles de jeux d'extérieur. Elles sont complétées en début d'année mais restent sous la responsabilité de chacun des titulaires ET des enfants.
- d. Les récréations du matin et de l'après-midi sont décalées pour les enfants de primaire et de maternelle. Cela permet aux petits, lorsque le temps le permet, d'utiliser en toute quiétude les petits vélos mis à leur disposition.
- e. L'accès aux classes n'est pas autorisé durant les récréations.

## 7. « Patro » de l'école

A l'initiative de trois élèves de 6<sup>e</sup> des enfants de maternelle peuvent être pris en charge durant un temps de midi par semaine par des grands de 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> qui en auront manifesté le souhait et qui auront reçu le badge adéquat. Chansonnettes, jeux, bricolages et histoires sont au menu de cette activité. Les modalités d'inscription hebdomadaire sont connues des institutrices maternelles et les activités ont lieu dans le local audiovisuel jouxtant la salle polyvalente. La responsabilité de cette activité incombe à la direction.



## Communication école-parents

Notre école privilégie la communication numérique. Toutes les informations des enseignants et de la direction passent par voie d'email et/ou via une application mobile nommée « Konecto ».

Pour recevoir les informations sur smartphone ou tablette, il suffit de télécharger l'application sur votre smartphone ou tablette via [l'Apple Store](#) ou [le Play Store Android](#). L'application porte le nom « Konecto App ». Entrez ensuite le code relatif à votre enfant qui vous aura été transmis par la direction.

Chacun des parents garde cependant la possibilité de recevoir les informations sur papier, il suffit de le demander à la direction...

## Sécurité aux abords de l'école

Le trafic aux abords de l'école est intense.

La ville de Marche-en-Famenne, avec l'aide de la région wallonne, a réalisé des aménagements pour augmenter la sécurité de vos enfants et aussi votre confort. Ainsi, les zones destinées au stationnement, à la circulation des véhicules ou des piétons sont clairement identifiables.

Nous insistons fortement pour que tout le monde adopte une conduite adaptée aux abords des écoles.

Par ailleurs, depuis mai 2007 un surveillant habilité a été affecté pour sécuriser les entrées et sorties des enfants. Nous demandons à chacun de respecter son travail, il a autorité pour la traversée de la route... Si on devait constater un manque de civilité de la part de parents, l'expérience menée à Hollogne pourrait être supprimée, ce qui serait dommageable pour les enfants...

**ATTENTION, sauf pour les personnes autorisées, il est strictement interdit de monter en voiture les deux rampes d'accès aux parkings des enseignants de 08h00 à 17h00. L'accès à l'ancien chantier de l'école primaire (accès à côté de la maison Jacot) n'est autorisé que pour le parking du personnel. Il ne peut être bloqué !**

## Conseils de la police

- Ne pas stationner sur le passage piéton ou devant celui-ci
- Ne pas stationner sur les trottoirs
- Traverser avec les enfants sur le passage piéton
- Respecter la zone 30
- Respecter les injonctions des surveillants habilités

# Bibliothèque

L'école dispose d'une bibliothèque que des élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> ont souhaité gérer depuis l'année scolaire 2011-2012. Cette année encore, si des volontaires le souhaitent, cette bibliothèque sera accessible sur base du règlement qui avait été établi l'an passé par les enfants (et avalisé par la direction). L'accès se fait à l'aide d'une carte.

À noter cependant que vu la récupération du local bibliothèque pour en faire une classe, les livres seront disponibles dans le local audiovisuel... moins spacieux ! Il est possible que ce service disparaisse si des problèmes de logistique devaient être rencontrés...

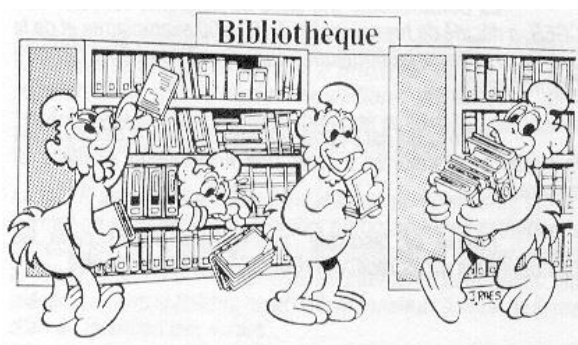
## Règlement de la bibliothèque

*La bibliothèque de l'école est ouverte durant les **récréations du mardi et du vendredi après-midi**.*

Voici les règles à respecter :

- Chaque enfant peut emprunter un livre gratuitement pour une **durée de 15 jours maximum**.
- Vous pouvez aussi rapporter vos livres le **jeudi** pendant le temps de midi (de 12h30 à 13h30).
- Si les livres ne sont pas rendus à temps, vous devrez donner 0,10 euro.
- Si le livre est perdu ou abimé, vous devrez payer 7 €.
- Parlez tout bas !
- Ne faites pas les fous ou les folles !
- Rangez les livres à leur place.
- N'abimez pas les livres et ne dessinez pas dessus.
- Attention, pas de grignotage ni de boisson dans la bibliothèque !
- Pas plus de 14 élèves à la fois (2 par classe).

*Bonne lecture !*



## **Carte de bibliothèque**



## **Ouverture**

Mardi de 14h20 à 14h40  
Vendredi de 14h20 à 14h40

## L'équipement informatique de notre école

De plus en plus populaire auprès des enseignants et des élèves, le tableau blanc interactif (TBI) donne un nouveau souffle à notre enseignement et révolutionne nos pratiques pédagogiques. Nous avons la chance de disposer de **8 tableaux interactifs... soit un par classe excepté en 1<sup>ère</sup> primaire !** L'équipe éducative se forme régulièrement afin de garantir la cohérence dans la continuité des apprentissages et d'intégrer au mieux cet outil dans une pédagogie globale.

Le tableau blanc interactif (TBI) présente de nombreux avantages:

- la présentation claire des consignes de travail ;
- la consultation de sites Internet, d'images liées à une thématique abordée en classe;
- la projection et la correction en groupe directement au tableau en inscrivant les réponses attendues exactement aux bons endroits ;
- la connaissance instantanée du niveau de compréhension du groupe;
- la sauvegarde des synthèses produites et leur impression;
- une interface visuelle très agréable, claire; et motivante;
- l'explication aux élèves des sites Internet interactifs;
- ...

Enfin, chaque classe dispose d'au moins un ordinateur connecté au réseau. Certaines en comprennent plusieurs, utilisés entre autres par des enfants dans le cadre d'une aide à la dyslexie.

Dans les classes maternelles, le projet numérique présenté par madame Nathalie dans le but de travailler le langage oral des enfants de 1<sup>ère</sup> maternelle a été retenu par la Région wallonne en 2017. Ce sont ainsi 24 tablettes qui sont mises à disposition des enfants de notre école.



## Nouvelle orthographe

En 1998, la ministre Onkelinx diffuse une circulaire à tous les responsables de l'enseignement les invitant à s'informer des nouvelles recommandations d'orthographe et à les divulguer... Elle précise par ailleurs que « (...) durant une période de durée indéterminée, les deux orthographes auront à coexister et seront acceptées. En conséquences, lors de contrôles, les deux orthographes seront admises »

En 2008, la ministre Marie-Dominique Simonet va plus loin dans les recommandations en précisant que non seulement les dispositions de 1998 restent d'actualité mais qu'en plus, « Les professeurs de français de tous niveaux sont invités à enseigner prioritairement les nouvelles graphies rénovées »

Ceci étant, conformément à la décision de l'Académie française, « aucune des deux graphies [ni l'ancienne ni la nouvelle] ne peut être tenue pour fautive » ! Cela restera le crédo des enseignants qui sont toutefois invités à suivre la circulaire de 2008 !

Un lien sur le site de l'école met à disposition les règles nouvelles...

## École des devoirs

Une école de devoirs, c'est avant tout un lieu de vie, d'accueil, d'écoute, de soutien et de convivialité. En partenariat avec les parents, les écoles et les nombreux acteurs de l'éducation, le coordinateur de l'école de devoirs et les volontaires accueilleront les enfants pour leur proposer :

- des séances pour accompagner et soutenir la scolarité de votre enfant
- des activités culturelles, ludiques, sportives, créatives et citoyennes
- des moments de temps libres

### Quand et Où ?

D'octobre à juin (hors congés scolaires) le lundi, le mardi et/ou le jeudi de 15h30 à 17h30 *pour les activités d'accompagnement aux apprentissages*. Deux vendredis par mois de 15h30 à 17h30 *pour les animations culturelles, ludiques, sportives ou citoyennes*.

- École de devoirs de Aye : Rue Grande, 49 à 6900 Aye
- École de devoirs de Marche: Complexe Saint-François, rue Victor Libert, 36E à 6900 Marche
- École de devoirs de On : Place Capitaine Mostenne, 12 à 6900 On

De plus, des semaines d'activités sont proposées aux enfants fréquentant les écoles de devoirs pendant les vacances de détente, de printemps et fin août.

### Combien ?

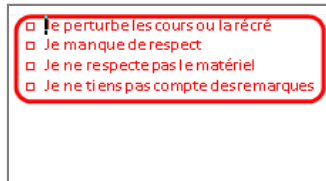
0,50€ la séance en période scolaire et 5€ par semaine pendant les vacances. Un supplément peut être demandé pour les activités extraordinaires.

*Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service de la Coordination Education-Enfance au 084/32.69.86 ou 98 ou par e-mail: [ecolesdedevoirs@marche.be](mailto:ecolesdedevoirs@marche.be)*

# Carnet et règles de comportement \*

Dans le cadre d'une éducation au respect des règles, des autres et du matériel, deux outils sont utilisés en fonction de l'âge des enfants.

En primaire, ce sont des vignettes autocollantes ou des notes écrites dans le journal de classe qui avertissent d'une mauvaise attitude. Tout le personnel encadrant les enfants est autorisé à demander le journal de classe pour application de cette vignette: direction, enseignants, personnel de surveillance et d'entretien.



Au bout d'un mois, un bilan comportemental de l'enfant est réalisé et chaque enseignant est invité à le transmettre à la direction qui prévient les parents si nécessaire.

Ce bilan présente 4 catégories de remarques :

- remarques concernant le travail à domicile,
- remarques de comportement écrites par l'enseignant,
- remarques de comportement écrites (ou collées) par un autre enseignant ou membre du personnel de surveillance
- punitions effectuées directement dans le bureau de la direction

Dans le cas où l'enfant globalise 6 remarques ou plus, il sera sanctionné d'une retenue à l'école. La multiplication de ces retenues pourra quant à elle amener une sanction plus lourde du type d'un renvoi d'un jour avec travail à domicile (après 3 retenues).

## « Espaces Parents-Enfants »

L'asbl « Espaces Parents-Enfants », c'est une équipe d'animateurs professionnels qui propose un accueil extrascolaire où l'enfant de 2 ans et demi à 12 ans peut s'amuser, se divertir et se défouler tout en apprenant dans un espace qui ne ressemble en rien à l'école et dont la variété des activités est adaptée à ses besoins : ateliers, grands jeux, excursions, découvertes, projets, expression,...

### Quand et Où ?

De septembre à juin tous les mercredis de 12h à 18h, durant les congés scolaires (Toussaint, Noël, carnaval, Pâques) de 7h30 à 17h30 et lors des journées pédagogiques (si demande faite au minimum une semaine à l'avance et si suffisamment d'enfants) de 7h à 18h.

Lieu d'activité principal : complexe Saint-François à Marche.

### Combien ?

- Mercredi après-midi : 5,50 € le 1<sup>er</sup> enfant, 3,50 € le second et 2,50 € les suivants (possibilité d'abonnement).
- Congé (journée entière) : 8 € le 1<sup>er</sup> enfant, 5 € le second et 3 € les suivants.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service de la Coordination Education-Enfance au **084/32.69.85** ou **90**.

Pendant les vacances d'été, l'asbl organise différents stages et plaines dans plusieurs villages de la commune. Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site <http://stages.marche.be>

## Association de parents \*

L'association de parents de l'école de Hollogne propose deux rendez-vous au fil de l'année: la marche aux flambeaux et le souper cabaret.

Les bénéfices permettent non seulement de diminuer le prix des voyages scolaires mais également d'offrir un + aux enfants: achats d'ordinateurs, achats de livres, abonnement à des revues, etc.

Le noyau du comité est composé de Rudy Godart (*papa de Nathan en P3*), Cécile Guisse (*maman de Léon en P5*), Jean-Philippe Piette et Aurélie Volant (*parents de Nathan en P4 et de Lucile en P1*), Sébastien François (*papa de Robin en P3 et de Charly en M2*). Il est bien sûr fait appel à tout parent intéressé pour rejoindre ce noyau...

## Location de salle

Pour les personnes intéressées, la salle de l'école communale de Hollogne peut être louée pour l'une ou l'autre manifestation familiale.

Le prix de location s'élève à **125 €**, vaisselle comprise. Le prix est réduit à **100 €** pour les familles des enfants de l'école de Hollogne.

Sont compris dans le prix :

- Vaisselle (assiettes plates, creuses, à dessert, tasses et soucoupes) et couverts pour environ 90 personnes
- Verres à vin, à bière et à limonade + flûtes
- Tables et bancs/chaises pour environ 120 personnes
- Un « Samovar »
- Un frigo
- Un congélateur

Toute personne désireuse de louer la salle peut en faire la demande auprès de la direction...





## Équipe éducative 2019-2020 \*

### Classes de l'école maternelle

Accueil et 1ère mat A: Isabelle Grégoire  
Accueil et 1ère mat B: Nathalie Fernandez  
2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> maternelle A: Sylvie Malchair  
2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> maternelle B: Dominique Stassin  
2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> maternelle C: Natacha Venant

Puéricultrice: Marylène Séleck

### Classes de l'école primaire

1<sup>ère</sup> primaire A : Aurore Sergeant  
1<sup>ère</sup> primaire B : Joëlle Lenoir (4/5) + Camille Laval (1/5)  
2<sup>e</sup> primaire A : Vincianne Paquay  
2<sup>e</sup> primaire B : Aurélie Vajda  
3<sup>e</sup>-4<sup>e</sup> primaire A: Kathleen Lecarte (4/5) + Camille Laval (1/5)  
3<sup>e</sup>-4<sup>e</sup> primaire B: Hélène Gaspard  
3<sup>e</sup>-4<sup>e</sup> primaire C: Fanny Laval  
5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> primaire A: Jean-François Henneaux  
5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> primaire B: Valérie Daine  
5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> primaire C: Catherine Léonard (4/5) + Charline Tasiaux (1/5)

### Maitres spéciaux

Éducation physique  
Jean-Philippe Thérère  
Raphaëlle Fossoul  
Philippe Moreau  
Charline Verplaetse

Psychomotricité: Raphaëlle Fossoul et Laura Seron  
Philosophie-Citoyenneté : Marie-Thérèse Servais  
Anne-Christine Gillet  
Cécile Meeus  
Charline Verplaetse

Religion catholique: Marie-Christine Hubermont  
Religion islamique : Hevva Karali  
Morale laïque: Peggy Blondeau  
Anglais: Christine Thiry  
Néerlandais: Sébastien Noirhomme

### Direction

Caroline Henry (0483/400 930)

## Adresses utiles \*

### SIEGE ADMINISTRATIF

ECOLE COMMUNALE DE HOLLOGNE  
Rue Saint Denis, 60 à 6900 Hollogne  
Tél. maternelle: 084/31 45 00  
Tél. primaire: 084/31 54 30  
Tél. garderie : 0499/77 20 00  
GSM direction: 0483/400 930  
E-mail: [ecole.hollogne@marche.be](mailto:ecole.hollogne@marche.be)  
URL: <http://ecolescommunales.marche.be/hollogne>

### ECHEVINAT DE L'ENSEIGNEMENT

Monsieur Jean-François Piérard  
Avenue de la Toison d'Or, 30  
6900 Marche-en-Famenne  
0477/32 03 20

### ASSOCIATION DE PARENTS

Cécile Guisse: 0498/129539

### CENTRE DE SANTE (PSE) et CENTRE PMS

Rue Erène, 1 à 6900 Marche  
Tél. Centre de Santé : 084/32.06.70  
Tél. Centre PMS : 084/32 06 80

### PISCINE DE MARCHE - CCS

Chaussée de l'Ourthe  
6900 Marche-en-Famenne  
084/32 00 94

### ESPACE PARENTS - ENFANTS

(accueil extrascolaire)

Rue Victor Libert, 36E  
6900 Marche  
084/32 69 85 ou 86 ou 90

### VOYAGES DOPPAGNE-KÉOLIS

(en cas d'oubli d'objets dans le transport vers le CCS)

084/32 72 72



**ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE  
DE HOLLOGNE**

**Rue Saint Denis, 60**

**6900 HOLLOGNE**

**084/31 54 30**

**084/31 45 00**

**<http://ecolescommunales.marche.be/hollogne>**

